

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 27 novembre 2025****DELIBERATION****Budget initial pour 2026**

Vu l'article 17-5° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Article 1. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 975 ETPT sous plafond et 68 ETPT hors plafond
- 474 100 546 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 147 428 000 € de personnel
 - o 113 076 351 € de fonctionnement
 - o 213 596 195 € d'investissement
- 343 764 870 € de crédits de paiement dont :
 - o 147 428 000 € de personnel
 - o 105 585 768 € de fonctionnement
 - o 90 751 102 € d'investissement
- 3 436 204 € de solde budgétaire.

Article 2. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 3 436 204 € de variation de trésorerie
- 37 945 705 € de résultat patrimonial
- 45 265 128 € de capacité d'autofinancement
- 15 928 710 € de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration